Certificat d'études primaires élémentaires.

Numéro d'inventaire : 2008.10815
Auteur(s) : Marie-Thérèse Manne
Type de document : diplôme
Éditeur : Ministère de l'éducation nationale (Paris)
Imprimeur : Laloum
Date de création : 1962
Description : Tampon et signature pour l'inspecteur d'académie.
Mesures : hauteur : 235 mm ; largeur : 315 mm
Notes : Académie d'Alger, département de Constantine. Délivré le 8 juin 1962.
Mots-clés : Certificat d'Études Primaires
Enseignement français à l'étranger (dont anciennes colonies)
Filière : École primaire élémentaire
Niveau : Cours moyen-Certificat d'études primaires
Autres descriptions : Langue : Français

ACADÉMIE D'ALGER — RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE

ÉDUCATION NATIONALE

CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES ÉLÉMENTAIRES

L'Inspecteur d'Académie du Département de Constantine ;
Vu l'article 6 de la loi du 28 Mars 1882, modifié par la loi du 11 Janvier 1910 ;
Vu les articles 257 et suivants de l'arrêté du 18 Janvier 1887 modifiés ;
Vu les règlements organiques ;
Vu le procès-verbal en date du 5 Juin 1962 par lequel la Commission du centre de Collo siégeant pour la 1re session de 1962, atteste que M (1) ademoiselle Manne Marie Thérèse née le 14 Octobre 1948 à Collo département de Constantine a été jugée digne d'obtenir le Certificat d'Études Primaires Élémentaires.

Délivre à Mademoiselle Manne Marie Thérèse le présent Certificat d'Etudes Primaires pous servir et valoir ce que de droit.

D'autre part Mademoiselle Manne a subi avec succès les épreuves du Brevet Sportif Scolaire de l'Enseignement du 1er degré.

Signature du Titulaire,

Constantine, le 8 Juin 1962
Pour l'Inspecteur d'Académie :
L'Inspecteur Primaire délégué,

ACADÉMIE D'ALGER — L'INSPECTEUR PRIMAIRE — CIRCONSCRIPTION DE DJIDJELLI

(1) Nom et prénoms

Imp. Laloum, 24 R. Souaci, Constantine